



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 069-216902700-20251215-2025_160-DE

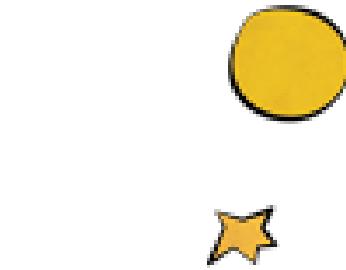
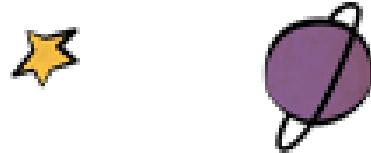
Berger
Levrault

EAJE LE PETIT PRINCE

Projet éducatif

Projet pédagogique

2
0
2
5



2, allée St Exupéry

69 970 CHAPONNAY

creche@mairie-chaponnay.fr

04 78 96 98 94

« Le projet pédagogique est élaboré à la suite d'un travail et d'une réflexion de tous les professionnels de la crèche, afin de pouvoir suivre une ligne de conduite générale et établir des repères. Cela permettra ainsi à l'enfant accueilli de consolider son épanouissement, d'acquérir de l'autonomie et de développer sa socialisation, en apprenant le « vivre ensemble » tout en respectant sa personnalité et son individualité. »

Maryse Mérard
Adjointe à l'enfance



« Bienvenue dans l'univers enchanté de la crèche Le Petit Prince, où chaque jour est une nouvelle aventure d'apprentissages et de découvertes, inspirée par la curiosité et l'imagination des tout-petits".

Préserver l'individualité à part entière de l'enfant dans la collectivité est la priorité de chaque professionnel. Le projet pédagogique est un outil de travail et de réflexion, réalisé en concertation avec l'équipe pour y contribuer. Il a en effet pour vocation de présenter globalement la crèche, les valeurs des professionnels et les moyens dont il dispose. Chaque famille peut ainsi connaître la vision de l'accueil du jeune enfant au sein de la structure. »

Hélène GRECK
Responsable de l'EAJE Le Petit Prince

L'accueil de l'enfant passe par l'accueil des familles et par le travail de toute une équipe. La crèche cherche à établir une continuité éducative en créant un environnement de qualité, offrant à l'enfant des stimulations riches et variées ainsi que des relations différentes propices à son épanouissement.

Pour l'enfant et sa famille, il s'agit de disposer d'un cadre de vie collectif les reconnaissant individuellement. Pour les professionnels, c'est concilier un accueil personnalisé en promouvant une vie collective de qualité.

Les décrets du 30 août 2021, de juin 2010, de février 2007 et d'août 2000, – relatifs aux EAJE – imposent un **PROJET D'ETABLISSEMENT** répondant à la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et devant comporter notamment :

- le Projet Social de la commune qui détermine les orientations de l'accueil des familles sur la structure et les décisions politiques.
- le Projet Educatif qui définit la prise en charge quotidienne des enfants et l'ouverture de la structure avec les partenaires extérieurs.
- le Règlement de Fonctionnement qui formalise les règles de vie collective, le « Vivre Ensemble ».

L'équipe a également choisi de réfléchir sur un Projet Pédagogique qui assure une cohérence des pratiques et une réflexion quant à la place des familles au sein de l'équipement à partir des valeurs énoncées dans le Projet Educatif.

Le Projet d'Etablissement est ainsi, un outil de fonctionnement indispensable pour l'équipe qui en assure le suivi et l'évaluation ; mais également pour les familles qui nous confient leurs enfants.

Du fait de la contractualisation d'un partenariat financier avec la CAF du Rhône, la commune de Chaponnay, gestionnaire de l'équipement a quant à elle des obligations de qualité, de mixité sociale et culturelle, de neutralité (référence à la Charte de la Laïcité du 1er septembre 2015) et de respect du barème financier national.



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 069-216902700-20251215-2025_160-DE



1 PROJET ÉDUCATIF

- 1 Présentation de la structure
- 2 Les membres de l'équipe
- 3 Les modalités d'admission
- 4 Les valeurs de la crèche Le Petit Prince

2 PROJET PÉDAGOGIQUE

- 1 Période d'adaptation ou de familiarisation
- 2 Les doudous/Sucettes
- 3 Les repas
- 4 Le sommeil
- 5 L'accompagnement à la propreté
- 6 Les activités autonomes ou jeux libres
- 7 Les activités dirigées
- 8 La place de la nature à la crèche
- 9 Les partenaires
- 10 Enfant malade
- 11 Enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique
- 12 Communication avec les enfants
- 13 Communication avec les familles
- 14 Communication entre professionnels

3 ANNEXES

- 1 Grille de critères cotés pour l'admission
- 2 Fiche repas
- 3 Fiche d'adaptation
- 4 Matériel à fournir

Projet éducatif



PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 069-216902700-20251215-2025_160-DE

Berger
Levrault

La crèche **Le Petit Prince** est un établissement d'accueil de jeunes enfants à gestion municipale, ouvert de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

D'une capacité de **47 places**, avec une tolérance de 54 places pour les urgences.

Les enfants sont répartis en deux sections distinctes :

- Les **Loustiques** : de 10 semaines à 16 mois
- Les **Petites Canailles** : de 16 mois à la veille de leur entrée à l'école maternelle

DIFFÉRENTS TYPES D'ACCUEILS :

Régulier : Les besoins sont connus à l'avance, sont récurrents (la fréquentation doit être comprise entre 2 mois minimum et 7 mois maximum) et font l'objet d'un **contrat de mensualisation**.

Cet accueil peut être complété occasionnellement par des heures supplémentaires « hors contrat », qui seront facturées à la 1/2 heure en complément horaire, sur la base du même tarif horaire.

Atypique : Cela concerne les familles ayant un planning irrégulier ou des horaires atypiques qui ne peuvent être prévus à l'avance. L'accueil est soumis aux mêmes conditions que l'accueil régulier.

Les présences prévisionnelles doivent être fournies à l'établissement la première semaine du mois pour l'accueil du mois suivant.

Occasionnel : l'accueil de l'enfant est fonction de la demande des parents et de la disponibilité de l'équipement. Ces demandes se feront au maximum trois semaines à l'avance et au minimum le jour souhaité.

Urgence : Il correspond à la possibilité d'un accueil immédiat en cas de difficulté ponctuelle. Chaque situation sera évaluée par la directrice en lien avec l'Élu en charge de la Politique Petite Enfance. Cet accueil ne pourra pas excéder 1 mois renouvelable une fois.

Handicap ou Maladie chronique : L'E.A.J.E. peut accueillir des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique (allergies alimentaires, asthme...).



LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

LA DIRECTRICE

Elle assure la gestion de l'établissement : organisation, animation générale de l'établissement, encadrement, répartition des tâches du personnel. Elle prononce les admissions, assure la gestion budgétaire et financière, présente le projet d'établissement, son projet social et éducatif aux familles. Elle assure une communication adaptée entre l'établissement et les familles, les rencontres associant familles et équipe de l'établissement, les relations avec les institutions et les intervenants extérieurs. Elle est garante avec son équipe du projet pédagogique ainsi que de sa mise en œuvre.

L'EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS

En cas d'absence de la directrice, elle assure la continuité de la fonction de direction de l'établissement. Elle a pour mission de favoriser le développement et l'épanouissement des enfants par le jeu et les activités d'éveil. Elle participe à l'élaboration du projet pédagogique ainsi qu'à sa bonne mise en œuvre. Elle est garante de l'application des projets par l'équipe et du management des sections. Elle accueille les familles, les soutient, les renseigne et les oriente afin d'assurer un soutien à la parentalité et une continuité d'accueil pour leur enfant.

L'INFIRMIÈRE REFERENTE SANTÉ ACCUEIL INCLUSIF

L'infirmière, est également référente santé. Elle participe à la prise en charge individuelle et collective de l'enfant bien portant ou en situation de handicap (accueil inclusif) et de sa famille. Elle apporte son concours à l'élaboration des différents protocoles relatifs à la santé, la sécurité, et l'hygiène de la structure. Elle veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.

LES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

Elles assurent, avec une attention constante, les soins adaptés aux besoins des enfants (repas, sommeil, soins corporels) et les activités d'éveil en lien avec les éducatrices de jeunes enfants. Elles veillent au développement, au bien-être, à la santé, à la sécurité et à l'épanouissement des enfants en contribuant à la mise en œuvre du projet éducatif. Elles soutiennent les familles et les conseillent.

LES CAP AEPE

En collaboration avec les auxiliaires, elles participent à l'accueil des enfants et de leur famille, participent à leur bien être, à la santé, aux soins d'hygiène. Elles animent des activités ludiques, des temps de repas et de sieste. Elles sont aussi en charge de l'entretien des locaux, des différents espaces de vie, du mobilier, et du linge afin de garantir un environnement propre et sain aux enfants. Elles gèrent également la préparation des repas en lien avec le fournisseur.

LES MODALITÉS D'ADMISSION

Tout enfant habitant la commune de Chaponnay peut prétendre à une place dans la crèche

Le premier contact

La préinscription se fait par le(s) parent(s) ou l'assistant(e) familial(e).

Pour inscrire l'enfant à la crèche, il est nécessaire de remplir un dossier de préinscription. Celui-ci est disponible sur le site de la commune dans l'onglet "Crèche Le Petit Prince", ou directement auprès de la directrice.

Ce dossier permet de recueillir les besoins et les souhaits en terme d'accueil afin de le faire passer en commission avec la présence de l'éluie Petite Enfance qui statuera.

Une commission d'attribution des places se tient chaque année fin mars/début avril pour la rentrée pédagogique (entre septembre et décembre). A l'issue de celle-ci, un retour, positif ou négatif, sera adressé par courrier. L'attribution des places se fait selon les disponibilités et la grille de critères cotés.

L'inscription

Dès confirmation de la place, un rendez-vous avec la directrice sera planifié afin de valider et contractualiser l'inscription. Ce premier entretien permet d'écouter les besoins d'accueil et de renseigner les familles sur le fonctionnement de ce mode d'accueil collectif. Il est aussi le moyen de faire connaissance avec la famille et de répondre à ses différents questionnements.

La réunion de rentrée

Il s'agit d'un temps d'informations et d'échanges entre les familles et l'équipe. Elle se déroule dans les locaux de la crèche en fin de journée, en début d'année pédagogique (fin septembre, début octobre). Cette réunion permet de présenter l'ensemble de l'équipe. A cette occasion, certains points du règlement intérieur sont reprécisés, ainsi que les temps forts qui rythment l'année dans la structure (semaine du goût, fêtes, Carnaval, café des parents, semaine petite enfance...). A l'issue de cette présentation, les professionnels de chaque groupe présentent et répondent individuellement aux spécificités de leur section en lien avec le projet pédagogique.

LES VALEURS VÉHICULÉES

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

Berger-Levrault

ID : 069-216902700-20251215-2025_160-DE

“Intégrer tous les enfants quel que soit leur milieu social, c'est préparer l'avenir de tous les enfants en participant à une politique d'égalité des chances, à la réduction des inégalités sociales et à l'investissement social.”

(Plan Pauvreté du Gouvernement du 13 septembre 2018).

VEILLER AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Le bien-être des enfants fait consensus pour toutes. Il est le fondement du bon développement et de l'épanouissement du jeune enfant.

VEILLER AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES PROFESSIONNELS

Les bonnes conditions de travail des professionnels sont essentielles. Elles leur permettent d'être motivés, efficaces et bienveillants envers les enfants et les familles. Leur bien-être est basé sur le travail d'équipe et s'étend sur des temps d'échange en réunion d'équipe ou encore en analyse de la pratique professionnelle animée par une psychologue.

RESPECT DES BESOINS ET RYTHMES INDIVIDUELS DES ENFANTS

L'enfant existe individuellement au sein de la collectivité et bénéficie d'un respect des valeurs, des rituels alimentaires, culturels et de sommeil souhaité par la famille.

VEILLER À LA SÉCURITÉ AFFECTIVE DES ENFANTS

Les professionnels sont disponibles physiquement et psychiquement pour les enfants pour leur permettre d'évoluer dans un cadre rassurant afin qu'ils prennent confiance en eux et évoluent à la crèche sereinement.

TISSER DES LIENS D'ÉCHANGES ET DE CONFIANCE AVEC LES FAMILLES

Pour que l'enfant soit en confiance à la crèche, les parents doivent faire confiance aux professionnels. Cela passe par l'information, l'échange, l'intégration des parents à la crèche et par l'accueil de la diversité culturelle, sociale, familiale et ethnique.



Projet pédagogique



🌟 Au sein de la structure, la Charte Nationale d'accueil du jeune enfant est déclinée dans l'ensemble du projet pédagogique. Elle constitue une référence fondamentale et guide les pratiques professionnelles quotidiennes. Elle est composée de dix grands principes, réfléchis, adaptés et mis en œuvre de manière concrète (aménagement des espaces, organisation des temps de vie, accompagnement des enfants, construction du lien avec les familles...). Ces derniers nourrissent la réflexion collective, orientent les choix éducatifs et renforcent l'engagement commun à offrir un accueil bienveillant, sécurisant et épanouissant. Cette charte place l'intérêt de l'enfant au cœur de toutes les pratiques professionnelles, tout en reconnaissant l'importance du rôle des familles et de la coéducation.




Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.



★ Cette période est proposée dans l'intérêt de l'enfant. Elle est fondamentale dans le processus de séparation parents/enfant, et dans l'ébauche de la relation parent/enfant/professionnels. Elle permet aux professionnels de mieux connaître les enfants et ainsi adapter au mieux les rythmes de la collectivité aux besoins individuels de chacun. Elle est proposée sur des moments plus calmes, où le professionnel est le plus disponible.

La directrice et les parents, lors de l'admission, la planifie (jours, horaires).

Un à deux professionnels « référents » vont s'occuper plus particulièrement de l'enfant et de sa famille, afin de créer une relation de confiance. La fiche d'adaptation « Mes petites habitudes » et la « fiche de repas » remplies par les familles, données au préalable lors de l'inscription, permettent de connaître plus particulièrement l'enfant.

Visite des lieux
Explication du fonctionnement pratique de l'établissement

Présentation du casier réservé à l'enfant

Présentation de l'équipe, du déroulement d'une journée type, et des intervenants extérieurs

Échange sur le quotidien de l'enfant, et de ses habitudes

Cette période s'organise en plusieurs jours :
Avec un ou deux parents :

• Une première heure (10h à 11h) ;

Sans les parents :

• Pendant quelques heures : (9h à 11h); (9h-12h); (11h-15h30),

• Puis une journée (9h-16h30)

L'adaptation dure en moyenne 4 à 7 jours
Mais cela n'est pas figé, elle pourra être modifiée selon les besoins de l'enfant

En cas de séparation difficile, l'équipe propose aux parents de rester un moment dans la salle avant de laisser son enfant.

Les familles peuvent appeler au cours de la journée pour prendre des nouvelles en favorisant les temps hors repas et siestes.

Pour un meilleur accueil de l'enfant, il est important d'apporter ses affaires personnelles de la fiche « matériel à fournir », données lors de l'inscription.

Les objets transitionnels tels que les doudous/sucettes sont les bienvenus afin de favoriser cette période de familiarisation.



★ Ce sont des objets qui peuvent rassurer les enfants, les réconforter, les consoler lors des moments de séparation (à l'arrivée à la crèche), de transition (d'un temps à un autre), de chagrin, de douleur, ou durant la sieste. Ils répondent au besoin de sécurité affective et d'apaisement, mais également à un besoin de succion ou de morsure en cas de douleurs dentaires.

LES SUCETTES

Il est demandé aux parents de fournir deux sucettes (identifiées au nom de l'enfant) : une qui restera dans la salle de vie et l'autre dans le casier de la salle de bain.



LES DOUDOUS

Le doudou, appelé aussi objet transitionnel par Winnicott, célèbre pédiatre et psychanalyste britannique, rassure l'enfant, le réconforte. Il assure une fonction de défense contre l'angoisse. C'est un des seuls objets de la crèche qui lui appartient. Il symbolise l'individualité de l'enfant, il ne le partage pas avec les autres.

Il est proposé aux parents de fournir un doudou qui restera à la crèche. Bien qu'il soit choisi par l'enfant, il doit être sécuritaire et adapté à la collectivité.

En cas d'endormissement avec le doudou sur le visage, il sera enlevé pour supprimer le risque d'étouffement.

Lors de l'arrivée de l'enfant, les doudous et les sucettes de la maison sont substitués par ceux de la crèche. Ce moment de transition durant la séparation du matin, peut être un rituel pour l'enfant et ainsi la favoriser. Si ce temps est compliqué, le doudou et la sucette de la maison seront placés dans son casier au moment propice.

Les doudous et les sucettes sont lavés quotidiennement et restent accessibles à la demande des enfants tout au long de la journée. Ils peuvent être proposés pour un temps calme, en cas de fatigue, de chagrin, de maladie ou lorsque les enfants les réclame.

Lors des activités (collation, repas, peinture...), les professionnels proposent aux enfants de ranger leurs doudous et leurs sucettes dans leur casier respectif se trouvant dans la salle de vie. En cas de refus, ils sont laissés à la vue des enfants et mis sur une chaise à proximité.

 Se nourrir est un besoin physiologique primaire chez l'enfant, mais il correspond également à un temps d'apprentissage, d'échanges et de communication. L'acte de manger participe au développement de son autonomie : usage des doigts, des couverts, des verres, débarrasser, nettoyer, se nettoyer, être bien positionné, échanger avec les autres...

 L'équipe respecte le rythme et les rites de chacun : diversification, durée des repas, culture... Elle est vigilante aux P.A.I. (les repas PAI étant stockés dans le réfrigérateur) et s'attache à faire découvrir de nouvelles saveurs aux enfants. Elle tente de favoriser une ambiance calme et sereine. Les moments de partage, de convivialité chez les plus grands, et l'individualité et un contact deux à deux chez les plus petits sont privilégiés.

 Deux agents (Auxiliaire de puériculture et CAP AEPE) assurent la préparation des repas livrés à froid par un prestataire extérieur (le choix de ce prestataire se fait pour 4 ans par l'intermédiaire de la signature d'un marché public). Elles suivent la méthode HACCP (prise de températures, temps de chauffe, horaire des repas, tenue...). A 11h, elles présentent tous les jours le repas aux enfants sous forme d'images, avec comme rituel une chanson pour un retour au calme et commencer le repas.

Afin de maintenir le repas le plus calme et serein possible et être dans l'individualité avec chaque enfant :

 Les professionnels échangent avec les enfants

 L'équipe ne propose pas d'arrivées et de départs d'enfants durant les temps de repas

 Les enfants sont incités à goûter : par la parole (description du plat) et/ou en goûtant soi-même si le professionnel le désire. Aucun « chantage » n'est fait autour de l'alimentation

 Les enfants sont installés de façon adaptée à leur développement psychomoteur (les pieds des enfants au réfectoire doivent toucher le sol, ils mangent dans un transat lorsqu'ils ne tiennent pas assis eux-mêmes, les biberons sont donnés dans les bras de préférence...)

PAI* ALIMENTAIRE

Un protocole est donné aux familles concernées. Les enfants présentant une allergie alimentaire disposent de leur panier repas personnel. Ils sont à table avec les copains, sous la vigilance du professionnel encadrant.

*Projet d'accueil individualisé

Suite à la nouvelle loi EGALIM interdisant l'utilisation du plastique dans les structures accueillant des enfants de moins de six ans, il est demandé aux familles, de privilégier l'apport à la crèche de biberon en verre pour les bébés.



La vaisselle utilisée à la crèche répond également à la loi EGALIM. Les assiettes/bols/ramequins sont en verre, les verres en inox, et les verres bébés en PLA (matière 100% biosourcée sans plastique ni BPA, totalement biodégradable).

LES BÉBÉS

Un professionnel, prépare les bols ou les assiettes des enfants le matin. Ceux-ci sont dressés en fonction de l'âge, du développement et de la diversification alimentaire de l'enfant. Les quantités varient selon les recommandations du Programme National Nutrition Santé.

L'introduction alimentaire se fait à la maison, les professionnels proposent aux enfants seulement les aliments déjà goûts. Pour les bébés, le lait ainsi que l'eau minérale est propre à chacun et apporté par les familles. Afin d'établir une continuité avec le rythme de la maison, les repas sont proposés selon les besoins de l'enfant : heure du biberon du matin, sieste, cas particulier... et démarrent dès 11h pour les moyens.

Les enfants sont installés dans des transats adaptés s'ils ne tiennent pas assis seuls, et dans des petites chaises avec tablette pour ceux qui tiennent assis. Une double cuillère est proposée aux enfants commençant à manger seuls. La chaleur du contenu des assiettes/bols/biberons est contrôlée sur le revers de la main des professionnels avant d'être proposé aux enfants.

Les enfants sont incités à boire de l'eau le matin (vers 9h), le midi et l'après midi et plus en cas de canicule. Pour l'enfant refusant de manger, le plat/biberon sera reproposé 2 fois maximum.

Au cours du deuxième trimestre, afin de les habituer à manger avec les grands, à table et en assiette, deux professionnels encadrent les enfants dans le réfectoire dès lors que le nombre de 5 est atteint. Ils y mangent de 11h à 11h45. L'équipe enlève le couvercle des verres à becs au fur et à mesure que l'enfant grandit. Cela permet de développer son autonomie et sa confiance en soi.

LES GRANDS

Un verre d'eau est proposé par petit groupe vers 9h30 afin de maintenir l'hydratation. Celui-ci permet une transition entre l'accueil du matin, et le début de l'activité.

Dès 11h, les enfants sont accompagnés au réfectoire. Ils choisissent leur table, leur chaise et donc le professionnel référent qui s'installera avec eux (généralement 1 professionnel pour 6 enfants). Ils sont vigilants pour adapter l'assise de l'enfant afin qu'il ait une bonne posture (petites/grandes chaises...).

Pour commencer le repas, les enfants participent à la chanson et à la présentation du menu avec le professionnel qui le prépare. Les professionnels proposent aux enfants la cuillère, et ajoutent la fourchette en cours d'année. Tous les plats sont présentés aux enfants, ils sont incités à goûter mais en aucun cas forcés à manger. Les enfants sont servis en quantité raisonnable en privilégiant les petites portions, quitte à les resservir (l'inverse pouvant les rebouter). Afin de favoriser l'autonomie de l'enfant, une lavette est à leur disposition pour essuyer l'eau qu'ils auraient renversée, et se lavent le visage et les mains en fin de repas avec un gant humide.

LES GOÛTERS

Entre 15h45 et 16h20 chez les grands, et à partir de 15h chez les bébés dans le respect du rythme de l'enfant. Les goûters des bébés se déroulent en section, et ne dépassent pas 17h15 pour que le repas du soir soit apprécié, ceux des moyens-grands au réfectoire.

LES ANNIVERSAIRES

Les enfants ont la possibilité de fêter leur anniversaire à la crèche. Les parents sont invités à participer au goûter. Les gâteaux maison sont acceptés sans éléments allergènes (fruits à coques...).

Il permet aux enfants de grandir en se développant physiquement et psychiquement.

Chacun a son propre rythme et rituel que les professionnels tiennent à respecter au mieux en fonction des nécessités imposées par la collectivité.

L'équipe laisse dormir un enfant pour respecter son besoin physiologique et son bien-être.

LES BÉBÉS

Idéalement, l'équipe répond aux besoins de l'enfant en repérant ses signes de fatigue. Elle le couche dès qu'il en a besoin. Cependant, elle essaye de regrouper plusieurs enfants pour les coucher afin de ne pas perturber leur endormissement (environ 12h15 pour les moyens). Le cas échéant, elle reste avec lui le temps de l'endormissement.



Chaque enfant a son propre lit, avec sa turbulette/drap. Son emplacement est fixe et lui permet d'avoir un repère au quotidien. Pour les enfants venant occasionnellement, le lit peut être partagé, et les draps/turbulettes seront alors changés entre chaque enfant. L'équipe s'assure que l'enfant ait son doudou et sa sucette. Il sera couché dans une tenue confortable et adapté à la température du moment (couche-body). L'équipe crée une ambiance paisible dans le dortoir avec une lumière tamisée, de la musique douce (si nécessaire), une température à 18°–19°. Afin de faire une transition avec les pratiques de la maison, les temps de sieste peuvent être proposés dans un transat installé dans le coin calme ou dans un lit à barreaux de la section. Si l'enfant ne trouve pas le sommeil malgré l'accompagnement de l'adulte, il sera relevé et le temps de sieste reproposé plus tard.

Pour la sécurité, les barrières des lits sont remontées, la température de la pièce est maintenue à 19° si possible. Les pièces sont aérées en dehors de la présence des enfants, les chouchous, élastiques sont enlevés, des audi-bébé sont installés dans chaque dortoir, et une fiche de surveillance de sieste est à remplir toutes les 10min.

LES GRANDS

L'équipe propose des jeux calmes, puis un temps lecture avant la sieste afin de faire redescendre l'excitation de la matinée. Les enfants sont couchés à 12h20 sur des couchettes avec des draps/turbulettes housses (vêtement du bas, pull/gilet, barrettes et élastiques enlevés) avec doudou et sucette, posés préalablement. Ces dernières sont identiques à celles de l'école, elles préparent ainsi leur rentrée et leur autonomie.

1 à 2 professionnels restent dans chacun des dortoirs pour aider à l'endormissement (caresse sur le visage, les cheveux, être à proximité... selon la demande de l'enfant) et veiller au sommeil de chacun. Durant la sieste, une musique douce peut être proposée, les dortoirs bénéficient de la lumière du jour tamisée par un rideau, et d'une température à 18°–19° si possible. Les dortoirs sont aérés matin et soir suivant le protocole aération.

L'équipe laisse l'enfant se réveiller tranquillement avant de lui demander d'aller dans l'espace calme pour être habillé. Les professionnels sortent des dortoirs lorsqu'il ne reste que 5–6 enfants mais continuent à les surveiller par les hublots. L'enfant se lève alors « tout seul » et se rend dans l'espace calme.

Vers 15h30, les portes des dortoirs sont laissées ouvertes afin que les derniers enfants se réveillent en douceur

Il permet aux enfants d'acquérir la propreté au moment où ils en sont capables physiquement et psychiquement. C'est une étape de leur développement psychomoteur, un indicateur d'autonomie.

Les professionnels suivent, dans la mesure du possible, le rythme donné à la maison. Cela nécessite en amont un échange avec les familles sur les pratiques faites à domicile. L'équipe attend que les parents abordent le thème de la propreté puis échange avec eux sur les capacités des enfants à devenir propre afin d'assurer une continuité de prise en charge. Ces échanges sont importants sur toute la période d'accueil de l'enfant notamment pour noter l'évolution maison/crèche (couche à la sieste, nuit...).

A la crèche :

- ★ Le déroulement de la journée nécessite de solliciter l'enfant en cours d'acquisition à la propreté pour aller aux WC sur des temps fixes (avant le verre d'eau, les repas, la sieste...). Lors du passage aux WC, les professionnels privilégient l'intimité de l'enfant : un professionnel l'accompagne.
- ★ Le rythme de chaque enfant est respecté selon son envie et sa capacité physiologique. Pour cela, il est demandé aux familles de réaliser au moins deux essais "week-end" concluants (capacité à se retenir) avant de l'emmener à la crèche sans couche.
- ★ En cas de besoin et sur demande de l'enfant, les professionnels remettent une couche à l'enfant pour faciliter l'émission de selles ou d'urines : il a le choix entre le petit W.C., le pot ou la couche.
- ★ Les parents doivent fournir un nombre suffisant de vêtements de rechange, et s'ils le souhaitent, de « couche culottes » qui plaisent à leur enfant et qui favorise son autonomie.
- ★ La fréquence des selles est notée sur le cahier de transmissions mais n'est donnée aux parents que s'ils en font la demande. Lors du démarrage de l'acquisition à la propreté, cette fréquence et celle des urines est transmise.
- ★ L'équipe remet une couche si l'enfant a uriné 3 fois et/ou s'il a fait 3 fois des selles car elle estime qu'il n'est pas prêt ; dans ce cas, elle fait le point avec les parents.



- Utiliser des vêtements simples à mettre/enlever pour l'enfant afin de favoriser son autonomie
- L'équipe accompagne l'enfant pour le mettre en confiance et propose des lectures sur ce thème afin de faciliter cette acquisition
- Physiquement, l'enfant peut être prêt pour la propreté lorsqu'il monte et descend les escaliers seuls (muscle des sphincters), lorsqu'il demande le pot, la couche ou le petit W.C.
- Les petits WC et les pots sont en libres accès
- Pas de pression, pas de stress pour la rentrée à l'école. L'effet de groupe aide souvent l'enfant à appréhender la propreté

- L'acquisition de la propreté est progressive et propre à chaque enfant avec parfois des retours en arrière de courte durée. Il est important de suivre son rythme et son développement neuro-psychomoteur en lui faisant confiance et le valoriser.

Elles permettent aux enfants de faire des découvertes et de développer leur créativité, leur imagination et leur intuition, favorisant ainsi leur prise de confiance. Elles favorisent les échanges entre les enfants et les adultes par une communication verbale et des interactions.

Elles concourent à la socialisation en développant l'imitation. L'équipe laisse aux enfants le droit de choisir leur activité en prévoyant un environnement sécurisant avec des jeux adaptés tout en leur laissant la possibilité de ne rien faire.

Différents pôles de jeux sont mis en place au cours de la journée (matin, début d'après-midi...) pour répondre aux besoins de l'enfant :



- Espace construction (Légos, briques...)
- Espace symbolique (poupées, dinette...)
- Espace moteur (toboggan, module de motricité...)
- Espace coin calme (livres, musique, doudous...)

Les professionnels ont pour objectif d'installer ces espaces, en adaptant la quantité des jeux sortis et en les mettant "en scène" afin d'inciter l'enfant à jouer.

Durant les jeux libres, il n'y a pas de règles particulières, seulement celles du vivre ensemble et du collectif.

Les jeux sont sortis en fonction du développement psychomoteur, des besoins et des envies des enfants : l'équipe observe les enfants puis met les jeux à disposition en fonction de ses observations (jeux calmes ou plus « moteurs »).

L'équipe est présente et disponible durant ces temps. Elle est à l'écoute des enfants et en profite pour mieux les observer afin de mieux répondre à leurs besoins. Elle n'intervient pas durant ces temps de jeux sauf en cas de sollicitation des enfants.

Dans un souci de développement durable, et pour promouvoir le recyclage, et ainsi réduire la production de déchets, certains jeux utilisés sont recyclés (boîte à bidules...) et les dons de jeux des familles sont acceptés.

Les enfants peuvent être séparés afin de réduire la taille du groupe, d'adapter les jeux à leurs besoins et de favoriser le calme (décloisonnement).

Tous les jeux proposés (poupées, petites voitures, dinette, outils de bricolage, déguisements ...) font partie de la construction de l'enfant quel que soit son genre. L'équipe est vigilante aux stéréotypes de genre dans le choix des jeux proposés. Elle accepte toutes les formes de jeux sans distinction et sensibilise les parents à ce point.

La présence des professionnels offre une sécurité psychique et physique aux enfants. Ce cadre sécuritaire permet aux enfants d'explorer et d'investir les jeux en toute autonomie. La présence de l'adulte est essentielle car elle est rassurante et source de motivation pour l'enfant. Les professionnels sont présents pour les encourager ou pour intervenir afin de maintenir la sécurité mais également pour les observer et échanger avec eux.

Elles permettent à l'enfant de se réaliser, de développer son imagination, sa créativité, et sa motricité fine, sur de nouveaux supports et matériaux. D'acquérir des compétences diverses, d'assimiler et d'intégrer des règles et des limites (règles de vie, socialisation), d'acquérir une belle confiance en soi et une bonne estime de soi mais aussi de développer le langage. Elles ne sont pas prioritaires sur les activités autonomes mais réfléchies afin que ces deux types d'activités soient équilibrées. Elles sont un moment privilégié, de partage et d'échange entre l'adulte et l'enfant.

Elles sont réfléchies à l'avance (choix des matériaux, des supports...) et préparées le matin afin de les adapter au groupe réellement présent.

Le nombre d'enfants aux activités varie selon leur nature et l'état « d'excitation » des enfants. Elles s'organisent principalement le matin, afin de décloisonner et casser le rythme du collectif.

Elles sont organisées en fonction du temps extérieur, de l'ambiance du groupe, de sa composition (nombre d'enfants, développement psychomoteur de chacun...) du thème et de la période de l'année (hiver, carnaval...) mais également des spécificités du personnel. Le temps de l'activité est adapté en fonction du groupe d'enfant et de leurs besoins.

Le lieu de l'activité dépend de sa nature, en privilégiant un endroit calme et à l'écart du collectif. Ainsi, les enfants se dispersent moins et sont plus attentifs aux 1ères consignes.

Afin de sécuriser affectivement l'enfant, il peut prendre son doudou avec lui et les professionnels lui demandent alors de le poser à côté de lui.

Lorsque l'activité tourne autour de la peinture/encre, les professionnels mettent un "sur-tee shirt" à l'enfant afin de le protéger des salissures ; s'il refuse, il peut tout de même suivre l'activité. L'équipe met sa priorité sur le plaisir que peut éprouver l'enfant à la réaliser et non pas à veiller à ce qu'il reste propre.

L'enfant est libre de participer à l'activité et d'arrêter quand il le souhaite, il peut également sortir de l'activité et revenir aux activités autonomes, mais aussi l'observer sans la réaliser.

Les activités réalisées sont notées sur les cahiers de transmission afin de faire un retour aux familles le soir. Ce temps d'observation permet au professionnel d'adapter son activité selon le besoin de l'enfant mais aussi de noter ses améliorations et ses évolutions psychomotrices.

Les enfants sont encouragés en dehors de toute réalisation que l'adulte estimerait « parfaite » car aucune production finale n'est attendue. L'équipe laisse la créativité de l'enfant s'exprimer sans faire à sa place.

Les réalisations (peinture, collage...) sont exposées au sein de la structure et permettent à l'enfant de les visualiser avec ses parents et "d'embellir" la structure

Des intervenants extérieurs sont sollicités afin de faire découvrir une plus grande variété d'activités aux enfants. Cela permet alors de s'ouvrir au monde tout en développant la créativité et d'éveiller les sens autour d'expériences artistiques et culturelles.

PROMENADES ET SORTIES

Au cours de l'année, les enfants sont invités à sortir en promenade dans Chaponnay : découverte du marché, de la zone humide, observation des divers insectes et animaux (coccinelles, grenouilles, escargots, vaches...). Des poussettes quadruples sont proposées pour les plus petits, et la marche à pied pour les plus grands. Lors des sorties, le taux d'encadrement est d'un professionnel pour deux enfants qui marchent, et d'un professionnel pour quatre enfants en poussette.

COMPOST

Depuis 2021, un compost a été mis en place au sein de la structure. Les professionnels invitent les enfants, dans le cadre d'une activité, à venir déposer les restes alimentaires des repas ainsi que divers autres déchets compostables.

POTAGER

A chaque printemps, un potager est réalisé avec les enfants, leur permettant de découvrir la nature et d'apprendre à prendre soin de leur environnement. Les fruits et légumes récoltés sont alors dégustés à la crèche ou à la maison.

JARDIN

Les sorties dans le jardin sont privilégiées tout le long de l'année et en tout temps. Être à l'extérieur donne goût à l'enfant de courir, crier, sauter, grimper, lancer...

Tous ces mouvements améliorent ses habiletés physiques. Les éléments de la nature lui proposent aussi de petits défis et l'amènent à bouger de différentes façons. C'est pour cela que nous demandons aux familles de prévoir des tenues adaptées à la saison : bottes de pluie, blouson, casquette...

Le temps passé à l'extérieur stimule la curiosité, renforce l'équilibre, limite la propagation des bactéries et favorise le bien-être émotionnel. Observer, marcher, découvrir le monde qui les entoure... autant d'expériences sensorielles qui enrichissent le quotidien.

ÉLÉMENTS DE LA NATURE ET LAND ART

Les professionnels orientent diverses activités vers la nature. Des éléments peuvent être ramassés durant les promenades, et utilisés lors d'activités dirigées, de transvasement...

Cela permet à l'enfant de favoriser sa créativité en lui offrant des expériences stimulantes au contact de la nature.



EVEIL MUSICAL

L'intervenante propose une découverte sonore à travers des histoires et musiques. Un temps de manipulation des instruments est prévu à chaque séance afin de familiariser les enfants avec ceux-ci. Deux fois par mois, les séances sont proposées durant 30-45min pour chaque groupe

PSYCHOMOTRICITÉ

Une fois par mois, la psychomotricienne intervient dans la structure. Elle propose une séance de psychomotricité d'une heure répartie sur plusieurs groupes. Les enfants prennent alors conscience de leur corps afin d'entretenir une relation harmonieuse avec ce dernier.

BÉBÉ SIGNES

Tous les deux mois, une intervenante propose aux enfants un temps de communication gestuelle accompagné par la parole. Variant de 20 à 30 min selon les groupes, des chansons et histoires sont signées et verbalisées, stimulant ainsi l'apprentissage du langage oral.

ALSH (CENTRE DE LOISIRS)

Il s'agit d'actions passerelles permettant aux enfants allant à l'école de se familiariser avec ce nouveau lieu avant la rentrée (centre de loisirs). Ces passerelles sont proposées ponctuellement, sur des matinées, en fin d'année scolaire. Les enfants sont accompagnés par un professionnel de la structure durant ce temps.

MÉDIATHÈQUE

Un partenariat est organisé avec la médiathèque municipale. Deux à trois fois par mois, la crèche accueille la médiathécaire pour une séance lecture de 45min pour chaque groupe. Une fois par mois, les enfants du groupe des grands sont accueillis à la médiathèque pour découvrir divers supports. C'est aussi l'occasion d'emprunter des livres choisis par et pour les enfants.

EHPAD

Dans le cadre d'un échange intergénérationnel, un partenariat avec l'EHPAD a été mis en place une fois par mois. A tour de rôle, durant une séance d'une heure, les enfants rendent visite aux personnes âgées de l'EHPAD; puis les personnes âgées viennent à leur tour la séance d'après. Des ateliers partagés sont proposés durant cette séance : gommettes, histoires, chanson, dessins...

ACCUEIL DES STAGIAIRES

Dans le cadre de leur formation, l'établissement accueille des stagiaires afin de leur permettre de découvrir le métier et de monter en compétences :

- CAP AEPE
- BAC pro ASSP et ST2S
- Auxiliaire du puériculture
- Educateur de Jeunes Enfants
- Puéricultrices
- Infirmière
- Autres...

L'équipe est formée pour réaliser les premiers soins aux enfants, déceler des signes de mauvaise santé. Elle doit pouvoir conseiller les parents ; le cas échéant les orienter. La directrice et l'infirmière référente santé accueil inclusif, en collaboration avec les médecins traitants de Chaponnay, ont élaboré des protocoles médicaux que les professionnels de l'établissement suivent.

- ★ Si l'enfant semble avoir un comportement inhabituel, les professionnels proposent un endroit calme, des câlins, le doudou, la sucette et prennent la température frontale. Si la température affichée est à 38° ou plus, ils prennent la température en axillaire (sous le bras).
- ★ Si la température est supérieure à 38,5°C, et après avoir informé l'équipe de direction, ils contactent les parents pour savoir si l'enfant a déjà reçu du Paracétamol avant son arrivée à la crèche ou s'ils peuvent l'administrer. Il est important, lors des relèves du matin, que l'équipe soit informée de la prise d'un médicament par l'enfant ou de symptômes divers observés à la maison.
- ★ Ils adaptent le rythme de la journée à l'état de l'enfant et aux possibilités d'accueil de la structure.
- ★ Avec l'accord de la direction, s'ils estiment que l'état de santé de l'enfant n'est plus compatible avec la vie en collectivité, ils demandent aux parents de venir le chercher : plus de 3 selles liquides et/ou vomissements; température élevée depuis plusieurs jours...
- ★ De même, s'ils estiment à l'arrivée de l'enfant que son état de santé n'est pas compatible avec la vie en collectivité, ils peuvent refuser son accueil (notamment lorsque l'enfant est atteint d'une des maladies soumises à éviction ; le nom de la maladie sera alors affiché afin que l'ensemble des familles fréquentant la structure en ait connaissance).
- ★ Dans l'objectif d'évoluer dans un environnement sain, l'équipe aère les locaux régulièrement tout au long de la journée en respectant le protocole d'aération.

Concernant les rendez-vous médicaux pris en journée, un seul accueil peut être fait à la crèche (matin ou après-midi) afin d'éviter les doubles séparations pour votre enfant. Les horaires d'arrivée et de départ « classiques » seront respectés le plus possible pour le bien des autres enfants.



Aucun médicament autre que ceux prévus dans le cadre d'un PAI ou validé par ordonnance avec l'infirmière ne pourront être administrés à la crèche. La direction demande aux familles de privilégier l'administration du médicament en deux prises (à demander lors du rendez-vous avec le médecin traitant). Si l'ordonnance ne peut être validée (absence de l'infirmière), aucun médicament ne pourra être donné par les professionnels. L'équipe proposera aux parents de venir à 12h pour donner le traitement à son enfant.

L'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique est à considérer en tant qu'enfant à part entière en prenant en compte ses particularités. L'équipe s'adapte au plus prêt de ses besoins tout en considérant les contraintes liées à la collectivité. Si la directrice doit être informée du handicap ou de la maladie chronique de façon exhaustive (elle est soumise au secret professionnel), les parents peuvent selon leur souhait ne donner que les seules informations nécessaires au reste de l'équipe.

Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être mis en place à l'arrivée de l'enfant.

Ce document réalisé en lien avec, la directrice de la structure, la référente santé (infirmière de la structure), les parents, et le médecin traitant, permet d'adapter l'accueil de l'enfant et de répondre au mieux à ses besoins d'un point de vue médical.

DURANT L'ACCUEIL DE CET ENFANT

Les professionnels s'informent sur l'appareillage et la maladie chronique ou le handicap pour adapter au mieux l'accueil (les jours/horaires, les activités/jeux, les repas, l'aménagement des locaux...) tout en incluant l'enfant le plus possible dans le collectif.

L'équipe s'organise en double référence tout le long de l'accueil. Les temps de communication entre l'équipe et la famille, mêlant bienveillance et confiance, permettront un échange régulier afin d'adapter l'accueil tout au long de l'année.

Des liens peuvent être tissés avec d'autres acteurs (accompagnement pluridisciplinaire) : Protection Maternelle et Infantile, Centre d'Action Médico-Social Précoce.

Les professionnels expliquent aux autres enfants les particularités de l'enfant. En accord avec la famille, ils peuvent également donner des explications aux autres parents qui le demandent, dans les limites du secret professionnel.

Si possible et en fonction de la volonté des familles, la directrice informe en amont l'équipe des spécificités de l'enfant accueilli

Les professionnels redoublent de vigilance durant les temps de repas en cas d'intolérance ou d'allergie alimentaire.

Un protocole pour les PAI alimentaire est donné aux parents afin de respecter les règles de transport et de conservation.

L'équipe s'inscrit dans une communication positive et bienveillante. Elle interagit avec les enfants afin de permettre de développer leur langage et leur vocabulaire. Elle communique avec eux, quel que soit leur âge, et prend le temps de l'interaction, qu'elle soit langagière ou pré-langagière.

Afin de communiquer avec l'enfant, l'équipe adapte sa posture "d'adulte" lui permettant de se sentir écouté et en confiance : elle se met à sa hauteur, utilise des mots simples et positifs adaptés à l'âge et à la compréhension de l'enfant, l'appelle par son prénom et utilise le "tu" lors des échanges...

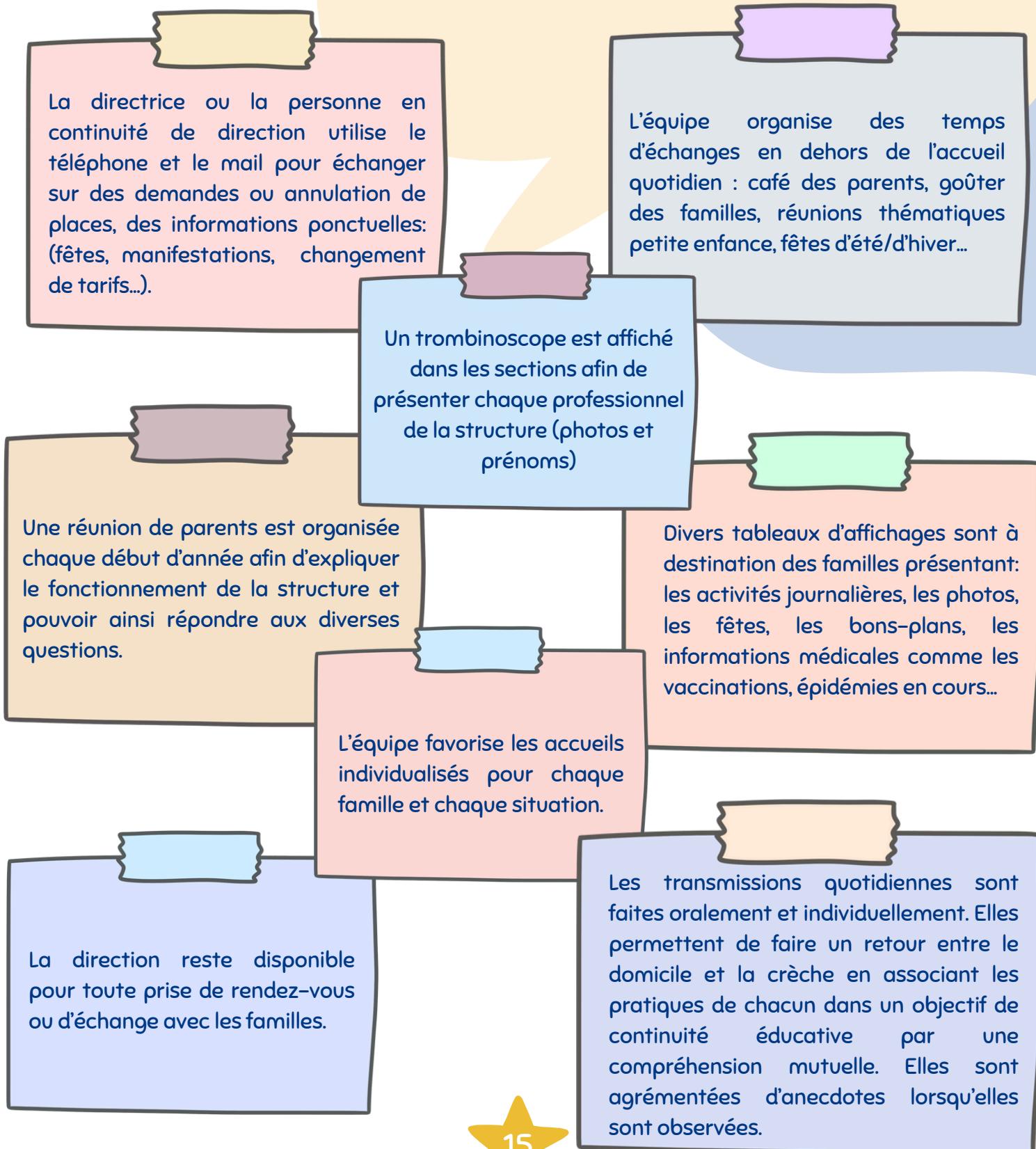
Les professionnels accompagnent l'enfant verbalement dans toutes les situations (soins, activités, jeux libres...) afin de le valoriser dans ses acquisitions et de désamorcer les situations de « crise » (trop plein d'émotions).

Les professionnels prennent également le temps d'observer l'enfant, ses émotions, ses réactions, ses rituels, son comportement. Cela permet à chacun d'établir un lien, une communication non verbale, et sécuritaire afin de toujours répondre au mieux aux besoins de l'enfant.



En 2022, l'équipe s'est formée à la communication gestuelle associée à la parole. Il s'agit d'un outil de communication entre l'adulte et l'enfant. Avec les signes, l'enfant sera en mesure d'exprimer ses besoins et ses envies. Cette communication permet à l'enfant de réduire son sentiment de frustration : la communication gestuelle donne aux jeunes enfants les moyens de communiquer leurs besoins, leurs désirs sans nécessairement faire usage des mots; d'améliorer la confiance en soi : l'enfant est compris plus rapidement et tisse un lien privilégié entre l'adulte et l'enfant : l'attention et l'écoute se renforcent

La communication avec les familles permet une continuité éducative entre la maison et la crèche : la coéducation. En connaissant au mieux l'enfant dans son environnement familial, elle peut faire en sorte que le collectif soit au plus proche du vécu à domicile. La communication avec les familles peut également servir à dédramatiser le comportement des enfants à la crèche ou à domicile ; comme les morsures ou les colères. L'équipe souhaite transmettre tous les faits qu'elle juge ou que les parents jugent importants afin d'en échanger et se rapprocher ainsi de la coéducation.



La communication entre professionnels permet une cohérence dans la pratique éducative de l'équipe. Elle favorise sa cohésion et le sentiment d'être soutenu dans ses pratiques.

Durant l'accueil de votre enfant, divers outils de transmissions sont utilisés pour favoriser la communication entre les professionnels : cahiers, classeurs, tableaux.... Des transmissions orales sont également faites entre les professionnels tout au long de la journée. Ils ont pour objectifs le passage d'informations importantes afin de vous assurer un accueil optimum.

Des réunions d'équipes ont lieu (environ tous les deux mois) en fin de journée. Afin de respecter l'amplitude horaire des professionnels, la structure ferme ces jours-là à 17h. Les dates sont transmises en début d'année, lors de la réunion de parents, et par mail au préalable, afin de pouvoir anticiper les départs.

Des journées pédagogiques sont organisées à hauteur de trois par an. Ce sont des journées de formation, permettant aux professionnels de travailler sur des thématiques rencontrées au quotidien, mais aussi d'actualiser leurs compétences sur la formation Premiers Secours Citoyen (P.S.C.).

La communication entre les professionnels est un outil indispensable au quotidien. Elle permet l'entraide, le soutien, l'écoute, la bienveillance, la tolérance, le respect, le non jugement... des valeurs défendues par l'ensemble de l'équipe.

Depuis le décret d'août 2021, relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants, les professionnels de la structure participent, à hauteur de 6h minimum par an, à des réunions d'Analyse de la Pratique Professionnelle (A.P.P.), animées par une psychologue, et leur permettant d'échanger sur leur quotidien.



NOM et Prénom de l'enfant

Date 1ère demande

Date CA

		Quotation
Lieu d'habitation		
<i>Famille habitant Chaponnay</i>		10
<i>1 ou 2 parents travaillant à Chaponnay</i>		2
Activité salariée		
<i>2/2 ou 1/1</i>		10
Demande		
<i>Deuxième demande</i>		5
<i>Troisième demande et au-delà</i>		7
<i>Ancienneté dans la demande (> 12 mois)</i>		3
Forfait-Contrat Accueil		
<i>arrivée à 7 h 30 ou départ 18 h30 (mini. 4 h)</i>		5
<i>4 jours accueil/semaine hors mercredi</i>		10
<i>journée de 9 h ou plus</i>		5
<i>mercredi</i>		5
<i>si présent moins de 3 h</i>		-1
<i>emploi du temps fluctuant</i>		5
<i>1/2 journée (minimum 3h)</i>		2
Revenus de la famille		
<i>minimum CAF = 765,77(plancher CAF 2024)</i>		15
<i>jusqu'à 2800€ (SMIC x2)</i>		10
<i>de 2800 € à 4000 €</i>		7
<i>de 4000 € à 7000 €</i>		5
<i>au-delà de 7 000 €</i>		0
Situation sociale		
<i>parents en recherche d'emploi</i>		5
<i>famille isolée, en difficulté, lien PMI, sur appréciation de la directrice, monoparental effectif</i>		5
<i>parent(s) en situation de handicap</i>		6
Fratrie		
<i>fratrie gémellaire ou triplée</i>		5
<i>fratrie dont un enfant qui continue à être accueilli dans l'établissement</i>		6
Situation médicale (enfant en situation de handicap ou maladie chronique)		6
Déjà accueilli en occasionnel ou sous contrat		
<i>oui</i>		5
<i>non</i>		0
TOTAL de POINTS		

Suite du dossier

Admission acceptée

Admission refusée

Date envoi du courrier

Date RDV admission



FICHE REPAS

NOM – Prénom :

Date de naissance :

COMPOSITION DES REPAS

R e p a s	Biberon	G o û t e r	Biberon	
	Marque du lait		Marque du lait	
	Quantité		Quantité	
	Température		Température	
	Repas variés		Goûters variés	

Antécédents familiaux :

Réactions allergiques :

Surveillance particulière (à remplir par l'équipe) :

INTRODUCTION ALIMENTAIRE

Merci de cocher les aliments déjà intégrés à la maison

Légumes et féculents	Choux et dérivés	Protéines	Œufs	
	Crudités		Poisson	
	Pommes de terre et féculents		Viande blanche et volaille	
	Légumes secs (lentilles/pois chiche)		Viande rouge	
	Autres légumes	Sucreries	Boudoir	
			Gâteaux secs	
			Chocolat	
			Miel	
			Sucre	
Fruits	Fruits exotiques	Matières grasses	Beurre	
	Fruits rouges		Crème	
	Fruits à coques		Huile	
	Autres fruits	Laitages	Lait de vache	
			Laitages	
			Fromages	
		Pain		





FICHE D'ADAPTATION

Bonjour et bienvenue à la crèche « Le Petit Prince ».

Votre enfant va faire sa rentrée et pour que l'adaptation se passe au mieux, nous avons besoin de mieux nous connaître. En effet, l'adaptation de l'enfant est un accueil progressif et personnalisé en présence de son (ou ses) parents et d'une professionnelle de la crèche. C'est une période incontournable qui permet à chacun de faire connaissance afin de créer un climat de confiance, et une relation sécurisante pour tous.

Je m'appelle _____, _____ ; je suis né(e) le ____ . ____ . ____ et je viens aujourd'hui
(prénom) (nom) (jour mois année)

avec maman papa ; découvrir la crèche et rencontrer _____ qui va s'occuper
de moi pour cette première semaine.
(prénom de la professionnelle)

Jusqu'à présent, c'est: maman nounou qui s'occupait de moi ;
avec l'aide parfois de: papa crèche
 mamie papi autre
(frères, sœurs)



J'habite avec _____ et _____.
(frères, sœurs) (comment ça se passe)

Mon doudou préféré, qui va m'aider à me rassurer dans ce nouvel environnement
est un _____ et _____ une sucette.
(description du doudou) (j'ai ou je n'ai pas)

Si c'est le cas, merci de prévoir un doudou et deux sucettes qui resteront à la crèche toute l'année !

Qu'y a-t-il dans mon assiette ?



Je prends le biberon dans les bras à température ambiante
 la tétée le transat tiède

Je mange seul en mixé en famille
 avec de l'aide morceaux avant tout le monde



E.A.J.E Le Petit Prince
2, allée Saint Exupéry
69 970 Chaponnay
creche@mairie-chaponnay.fr
 04 78 96 98 94

Chers parents,

Afin d'offrir une qualité d'accueil optimale au sein de notre structure en veillant au confort de votre enfant et en facilitant l'organisation de l'équipe, nous vous sollicitons afin de prévoir :

Quantités		Matériels
Section des <i>bébés-moyens</i>	Section des <i>moyens-grands</i>	
2	3	Photos individuelles et récentes 10*15cm
1	1	Photo de toute la famille
2	2	Sucettes neuves (à renouveler si elles s'abiment)
1	1	Doudou (qui reste à la crèche)
2	1	Boites de sérum physiologique
2	1	Boites de mouchoirs
1	1	Crème à base d'oxyde de zinc
1	X	Cytélium
2	X	Biberon en verre avec bouchon étiqueté au nom de l'enfant
1	1	Paracétamol en SIROP
Selon besoin	X	Eau minérale (à l'appréciation des parents)
Selon besoin	X	Lait en poudre (durée de 3 à 4 semaines après ouverture)
2	X	Pots de carottes
2	X	Pots de compote pomme coing

Les fournitures provenant du domicile des parents doivent être non entamées et la péremption des dates doit être vérifiée.

Des **vêtements de rechanges** adaptés à la saison, à la taille et au confort de mouvement de l'enfant doivent être fournis et notés à son nom (*deux tenues complètes*) :

2 bodies 2 pantalons 3-4 culottes ou slips (lors de l'apprentissage de la propreté)
 2 tee-shirts 2 paires de chaussettes

Selon la saison, merci de fournir :

- 1 bonnet ou une casquette, marqués au nom de votre enfant
- De la crème solaire indice 50, marquée au nom de votre enfant, non entamée et qui sert **uniquement** pour la saison d'été (elle restera à la crèche)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025
ID : 069-216902700-20251215-2025_160-DE

Berger Levrault

“Le Petit Prince” Crèche municipale

Horaires d'ouvertures :
du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Contact :
04 78 96 98 94
creche@mairie-chaponnay.fr

